



**Décision du Maire
N° 108/2026**

Objet : Mise à disposition de l'espace aquatique de l'Aubois dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire au profit de l'école maternelle Georges Dufaud, pour la période du 25 au 30 juin 2026

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant la proposition de la Communauté de Communes des 3 Provinces (CC3P) de convention de mise à disposition de l'espace aquatique de l'Aubois dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire au profit des élèves de l'école maternelle Georges Dufaud ;

DECIDE

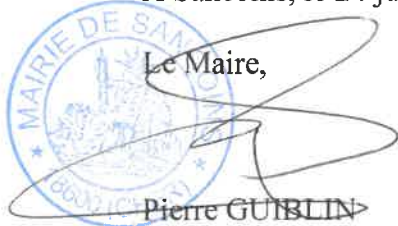
Article 1 : de signer la convention de mise à disposition gracieuse de l'espace aquatique de l'Aubois conclue entre la Communauté de Communes des 3 provinces, l'école maternelle Georges Dufaud et la commune de Sancoins, pour la période du 25 au 30 juin 2026.

Article 2 : de dire que l'utilisation de l'équipement se fera conformément au planning établi en concertation.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Mesdames les Directrices Générales des Services de la Communauté de Communes des 3 provinces et de la Commune de Sancoins sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 24 juin 2026

Le Maire,

Pierre GUIBLIN

Date de publication : 24/06/2026
Mode de publication : mise en ligne